

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 1983

=====

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le huit avril à vingt une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean JORDA, Maire.

Etaient présents : MM. BONNEFOI, CHANFREAU, IZQUIERDO, MAILLOT, COVA Adjointe
BARON VERGNES POUSSON BEYRET ROGE CHEVALLIER COMA REN
SAUDUBRAY Mme IMBERT ORLIAC ROBERT PUJOL MOUREMBLES
BAROUSSE GONZALES.

Absent : M. POUJOL qui donne procuration à M. JORDA.

Monsieur BONNEFOI est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 1983

M. le Maire : Le budget primitif 1983 va être présenté par M. IZQUIERDO.

M. IZQUIERDO présente la section de fonctionnement et tout d'abord le chapitre des recettes.

M. SAUDUBRAY souhaite que le budget soit lu article par article.

M. IZQUIERDO présente les différents postes budgétaires par article.

M. MAILLOT : Il faudra prévoir au budget supplémentaire la participation des communes à la gestion du C.E.S.

M. IZQUIERDO présente ensuite le chapitre dépenses de la section de fonctionnement article par article.

Section Investissement du budget

M. IZQUIERDO présente les différents programmes, article par article.

M. le Maire : Je dois signaler qu'il manquera environ 110 000 F pour réaliser les travaux de réfection au C.E.S. de Montréjeau (suite à une visite de ce jour de l'Architecte) L'on peut prévoir un emprunt pour ajuster le programme.

M. POUSSON : Il s'agit pratiquement du budget que nous avons présenté : ce budget connaît une augmentation de 8 % alors que celui que nous avons proposé était supérieur de 7 % environ à celui de l'année précédente. Je considère que le poste 611 destiné à couvrir les salaires, connaît une augmentation importante.

M. le Maire : Je tiens à préciser que M. MORALES va être employé au plan d'eau jusqu'au mois d'octobre et qu'il ne sera plus rémunéré par l'intermédiaire du Syndicat d'Initiative.

Nous verrons ensuite au mois d'octobre quelle décision nous devons prendre.

M. POUSSON : Au poste "indemnités Maire et Adjointes", l'augmentation de 40 % paraît importante.

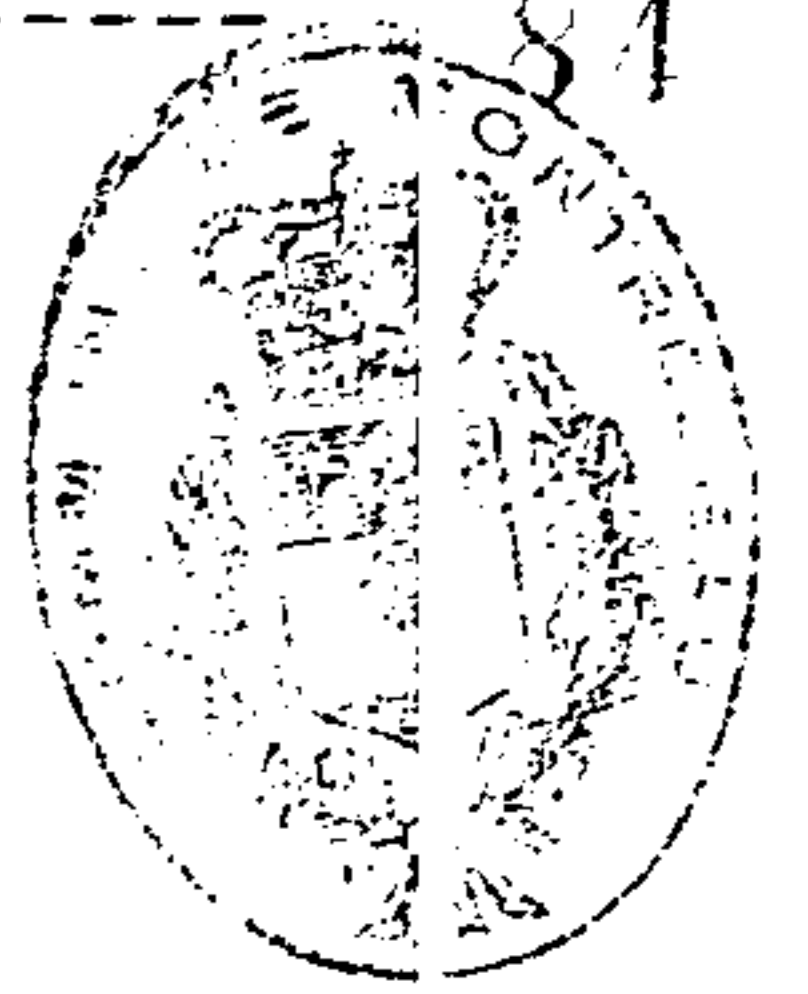
M. le Maire : L'indemnité est portée à 140 000 F et si nous avions suivi le coût de l'augmentation normale, cette indemnité aurait été de 150 000 F. Vous étiez 4 pour une indemnité de 100 000 F nous sommes six pour une indemnité de 140 000 F.

M. POUSSON : Vous avez décidé vous-même de passer le nombre des Adjointes de 3 à 5

M. BAROUSSE : Lors d'un précédent mandat, nous avons bloqué le montant de nos indemnités afin d'assainir les finances.

M. BONNEFOI : Nous allons reverser au total 30 000 F soit 10 % de plus qu'en 1982





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. SAUDUBRAY : La règle de l'indemnité pour le Maire et les Adjointes est bonne. Cela permet à certaines personnes des classes laborieuses d'occuper ces fonctions.

M. POUSSON : Cette proposition des indemnités ne nous empêchera pas de voter le budget.

Je remarque que vous avez ventilé en totalité la récupération de la TVA. Je pense personnellement qu'il valait mieux ne pas débloquer la totalité.

Au chapitre achats fonciers, vous envisagez une dépense de 428 000 F et nous aimerions connaître les raisons de cette inscription. Il aurait été plus rationnel d'utiliser un emprunt pour cette acquisition.

M. le Maire : Je vous remercie de vos explications. Nous avons voulu laisser la masse d'emprunts au même niveau que les remboursements du capital de la dette, ce qui n'augmente pas la dette globale de la ville. Nous serons d'ailleurs en possession des sommes reversées au titre de la TVA dès le mois de septembre.

En ce qui concerne les crédits ouverts pour les achats fonciers, nous avons prévu de réaliser un autre lotissement communal : ce terrain coûterait environ 350 000 F. Le terrain est situé à Landefrède ; il appartient à l'Archevêché. Il y aurait également le terrain de M. LAGARDE à acheter et qui coûterait environ 70 000 F.

La commission des finances a d'ailleurs donné des éclaircissements sur ces différents points.

M. ROGE : Compte tenu de la difficulté à obtenir des emprunts; il valait mieux financer ces achats par la récupération de la TVA.

M. SAUDUBRAY : Nous aimerions connaître la ventilation des 4 taxes locales.

M. le Maire : Les taux des 4 taxes actuellement sont les suivants :

Taxe d'habitation	: 5,05 %
Foncier Bâti	12,34 %
Foncier non Bâti	51,83 %
Taxe Professionnelle	11,75 %

Les bases d'imposition ont été modifiées. Nous sommes au niveau de la moyenne nationale en ce qui concerne les taux, sauf pour la taxe d'habitation qui de 5,05 % passera à 5,80 % alors que la moyenne nationale est de 11,12 % et la moyenne départementale de 11,33 %. Nous avons augmenté en moyenne de 8 % le produit des taxes. Cependant, il faut que vous sachiez que l'Etat se substitue aux personnes défavorisées qui sont dégrévées de cette taxe. Dans notre profession de foi, nous nous sommes engagés à augmenter les impôts locaux du montant de l'inflation.

M. IZQUIERDO : Nous avons modifié le taux de la taxe qui paraissait la plus basse.

M. POUSSON : Cette marge de manoeuvre a été rendue possible grâce à une bonne gestion précédente.

M. JORDA : Vous avez augmenté les impôts locaux de 54 % dans l'espace de deux ans.

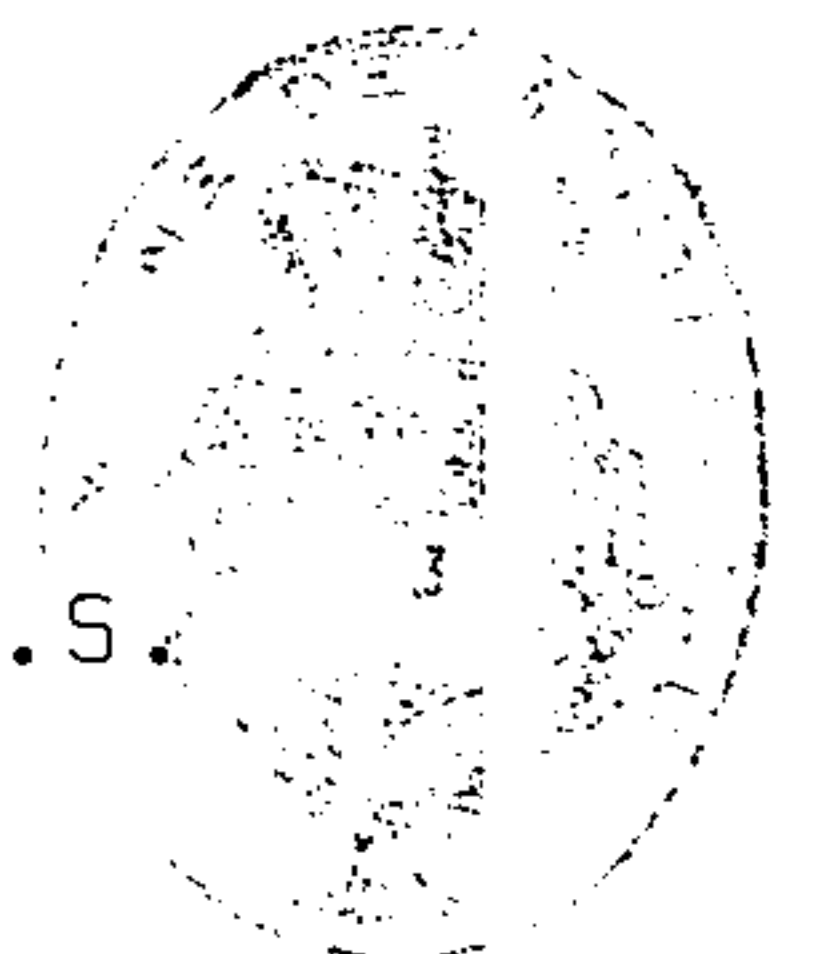
M. BONNEFOI : L'assemblée municipale a augmenté les taxes communales en moyenne de 8 %, mais les contribuables paieront plus de 8 % car d'autres taxes, qui ne relèvent pas de notre Assemblée connaissent des augmentations plus importantes.

M. le Maire : Nous souhaiterions que le Département connaisse une évolution semblable.

M. SAUDUBRAY : Il n'y a pas de problème particulier concernant l'attribution des subventions, mais il faudrait envisager une réunion avec les enseignants pour examiner certains programmes possibles à réaliser ? Je renouvelle également ma proposition de prévoir à la piscine un tarif minoré pour les enfants de Montréjeau.

M. BONNEFOI : La commission des Sports se penchera sur ce problème.

M. JORDA : Une subvention exceptionnelle de 3 000 F a été attribuée au C.E.S. pour permettre le voyage à l'étranger des élèves, prévu pour cette année.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. VERGNES : Je demande que l'on envisage une augmentation de 250 F pour le club des Chiens de défense

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

M. le Maire : La subvention des chiens de défense sera de 1 250 F et il reste au poste "subventions diverses" une somme de 18 000 F.

M. POUSSON : Je suis favorable également à cela.

M. SAUDUBRAY : La subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers est de 7 800 F et il faudra qu'une prochaine commission des finances examine le cas de l'amicale qui a des contraintes particulières.

M. le Maire : Si l'amicale motive sa demande, nous pourrions envisager une augmentation.

J'ai reçu une lettre de l'association des commerçants et de l'association des modèles réduits, mais leur demande est trop tardive et sera réexaminée lors du vote du budget supplémentaire.

M. BONNEFOI : L'association des modèles réduits organise une manifestation le 15 Mai, nous pourrions à cette occasion juger de son activité.

M. POUSSON : Il faudra que la commission des Sociétés se réunisse pour traiter ces problèmes.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1983 ET DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Vu le projet de budget établi par M. le Maire,

Usage étant fait de la procuration de M. POUJOL à M. JORDA,

Par 23 voix, le Budget primitif pour 1983 est adopté.

Ce budget se monte tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 6 447 664 Francs, celui des contributions directes à 2 082 088 F, le montant du prélèvement sur recettes ordinaires pour dépenses extraordinaires à 719 269 F.

M. SAUDUBRAY : Il s'agit d'une augmentation normale du budget et c'est pour cela que nous l'avons voté. Mais j'émettrai une réserve sur le chapitre des investissements dont nous n'avons pas la maîtrise.

BUDGET DE L'EAU

M. MAILLOT présente le budget de l'eau section de fonctionnement.

Le poste dépenses est lu article par article.

Ensuite il présente le poste recettes du budget.

Pour équilibrer ce budget, il faudrait augmenter les tarifs de 10 à 11 %. Il cite les nouveaux tarifs proposés.

200 premiers m3	2,50 F	au lieu de	2,30
200 m3 suivants	2,05 F	"	1,90
au delà de 400 m3	1,65 F	"	1,50

Redevance d'Assainissement : 0,55 F contre 0,50

Redevance compteurs : 35 F par semestre, inchangée

M. IZQUIERDO : Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 1979.

M. BONNEFOI : Pour moins de 100 m3 les tarifs proposés sont moins onéreux que ceux pratiqués par le Syndicat. Au-dessus de 100 m3 ils sont légèrement supérieurs

M. POUSSON : Quand le Syndicat des Eaux de la Barousse a mis en place son réseau, il s'agissait d'aménager les communes rurales et cela était coûteux. Le Syndicat a fait une étude et s'est aperçu qu'il s'agissait surtout de résidences



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



secondaires dans la tranche de - 50 m3.

Nous pensons que la commune qui a récupéré le service de l'eau a fait une bonne affaire. A Montréjeau, les consommations au-dessous de 50 m3 ne concernent pas généralement les résidences secondaires.

M. le Maire : Vous avez reçu, Monsieur POUSSON, en 1982, une notification de sommes à recouvrer par le Syndicat des Eaux de la Barousse. Il y a un arriéré de 154 000 F.

M. POUSSON : La C.G.E. devait payer les annuités d'amortissement du réseau de distribution. La C.G.E. aurait dû régler certaines sommes. Il n'y a pas de problème de remboursement en ce qui concerne les travaux d'ossature.

M. IZQUIERDO : Y a-t-il eu une position du Conseil Municipal de Montréjeau sur ce problème.

M. JORDA : Le Conseil Municipal ignorait que cette dette était en suspens.

M. POUSSON : A partir du moment où Montréjeau s'intégrerait dans le réseau de distribution, il y aurait une transformation normale.

M. SAUDUBRAY : Si la C.G.E. n'a pas payé certaines annuités, il y a des raisons sérieuses. La commune a payé indûment une somme de 80 000 F en 1981 ; il faut décider si l'on participe ou non au remboursement.

M. POUSSON : Du moment que la distribution n'est pas prise en charge, nous payons plus cher que les autres communes. La Commune de Gourdan-Polignan dont le cas n'est pas tout à fait semblable au notre, prélève assez peu d'eau au Syndicat.

La loi fixe uniquement à 2 membres, les délégués des communes.

M. le Maire : Je propose le vote du budget de l'eau avec les nouveaux tarifs.

23 bulletins - 23 oui

Le budget de l'eau est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU CENTRE DE SECOURS

M. le Maire énumère les divers travaux supplémentaires.

Remplacement des globes d'éclairage par deux plus puissants : plus value de 5 440 F

Fourniture et pose de revêtement textile : plus value : 2 125 F

Réfection de cheneaux : 4 050 F

Travaux pour réalisation d'un auvent : 3 166 F.

M. POUSSON : Ces travaux paraissent être des travaux de conformité et doivent faciliter l'utilisation du bâtiment.

M. ROGE : Des devis précis devaient être mis en place par les architectes.

M. le Maire, Je me fixe pour cadre les travaux initiaux.

M. BONNEFOI : En ce qui concerne les cheneaux, il faut réaliser le colmatage des gouttières qui actuellement peuvent détériorer le crépis intérieur en trois endroits. La réception des travaux ne peut pas être acceptée ainsi.

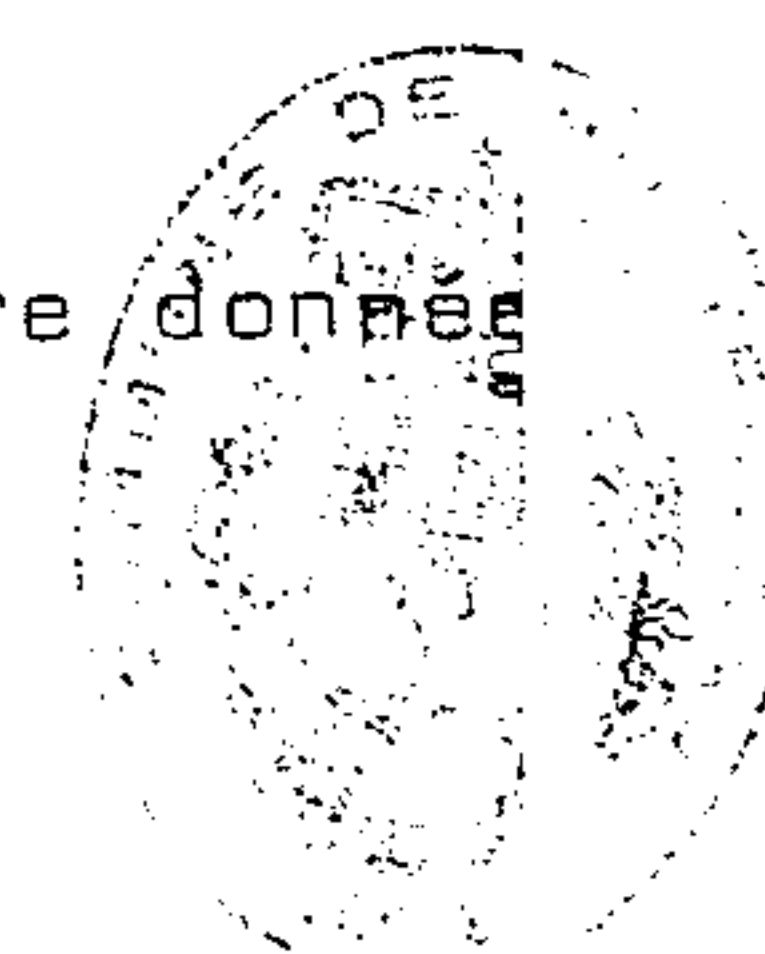
M. IZQUIERDO : Il faudrait que les dépenses ne s'effectuent qu'après un ordre de service. Les travaux concernant l'auvent pourraient être pris en charge par l'entreprise.

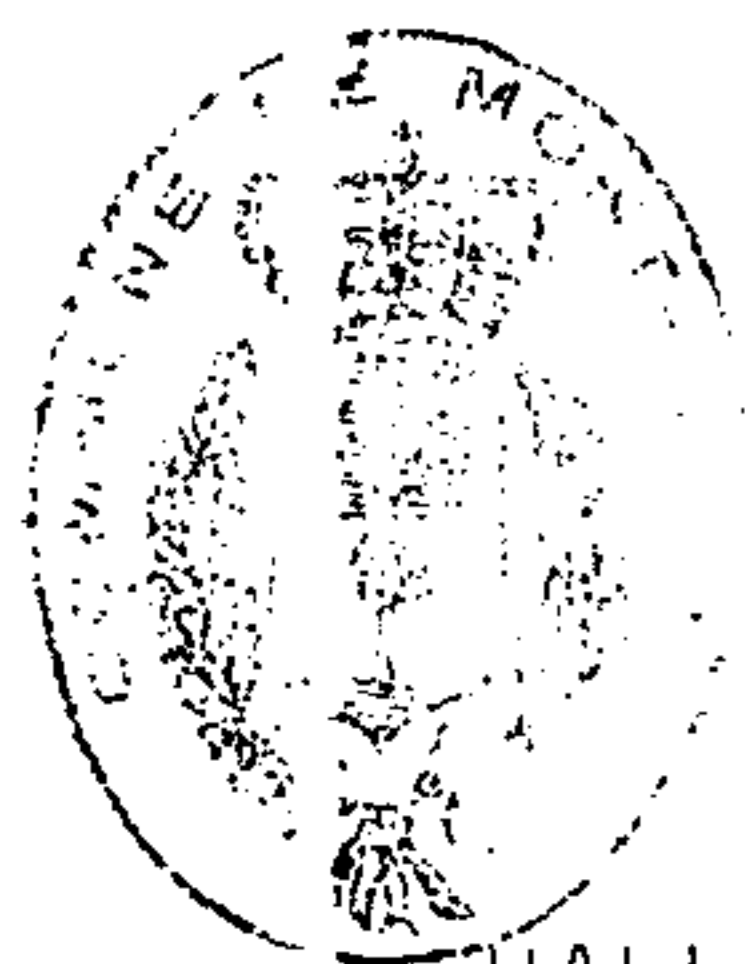
M. SAUDUBRAY : L'éclairage paraît une chose indispensable.

M. ROGE : En ce qui concerne l'éclairage, les informations auraient dû être données avant.

M. BONNEFOI : Il faudrait être ferme sur le problème des suppléments.

M. le Maire : Le problème sera revu en commission des Travaux.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HALLE DE SPORTS

M. JORDA : En ce qui concerne la Halle de Sports, des travaux ont été entrepris et un mandat touchant les travaux supplémentaires a été refusé par le Percepteur. L'Entreprise locale aurait dû faire des sondages.

M. BONNEFOI lit ensuite les prescriptions imposées au constructeur, pour le cahier des clauses techniques.

M. le Maire : L'on n'a pas évoqué en son temps le problème des travaux supplémentaires de la Halle de Sports en commission, et cela est désagréable.

M. BAROUSSE : Dans le cahier des clauses techniques se trouvent des clauses générales et des clauses particulières.

M. ROGE : Les architectes ont des pouvoirs de pression sur les entreprises.

M. SAUDUBRAY : Une assurance dommages construction a-t-elle été contractée lors de la construction du gymnase ?

M. POUSSON : Non

M. SAUDUBRAY : Ce genre de garanties pourrait jouer contre l'architecte de la Halle de Sports.

M. BONNEFOI : La commune ne devrait pas régler ces travaux supplémentaires.

M. JORDA : L'affaire est renvoyée en commission.

LAITERIE BEAUSEJOUR

M. le Maire : La laiterie Beauséjour propose la somme de 2 100 F par mois pour occuper une partie des abattoirs.

M. POUSSON : Le Tribunal a condamné Monsieur HADROT. La laiterie installerait son siège principal à Montréjeau.

M. ROGE : Il faut savoir si le siège social sera ou non à Montréjeau. Il faudrait installer là les ateliers municipaux.

On pourrait aménager des bureaux en haut. Le pavillon pourrait être conservé par la commune.

Un bail de location doit être établi et un arriéré est à verser.

M. COVA : Y aura-t-il ou non création d'entreprise et donc exonération ou non de la taxe professionnelle ?

M. le Maire : Il n'y a pas création d'entreprise. Je suis favorable à la location à la laiterie Beauséjour.

Le Conseil Municipal donne son accord.

FRANCE-INDUSTRIES

M. le Maire : M. GRACIAS voudrait vendre l'usine à M. SALLES. J'ai reçu ces deux personnes. M. SALLES serait intéressé par cette affaire.

M. POUSSON : L'ancien percepteur récupérerait l'argent sur les cercueils destinés au SIVOM et pouvait ainsi assurer la rentrée des sommes dues à la commune.

M. le Maire : M. GRACIAS devrait à la ville de Montréjeau la somme de 270 000 F environ.

M. JORDA lit la lettre que lui a adressée M. GRACIAS et demande au Conseil si l'on doit exiger de sa part le jour de la vente, la totalité du remboursement.

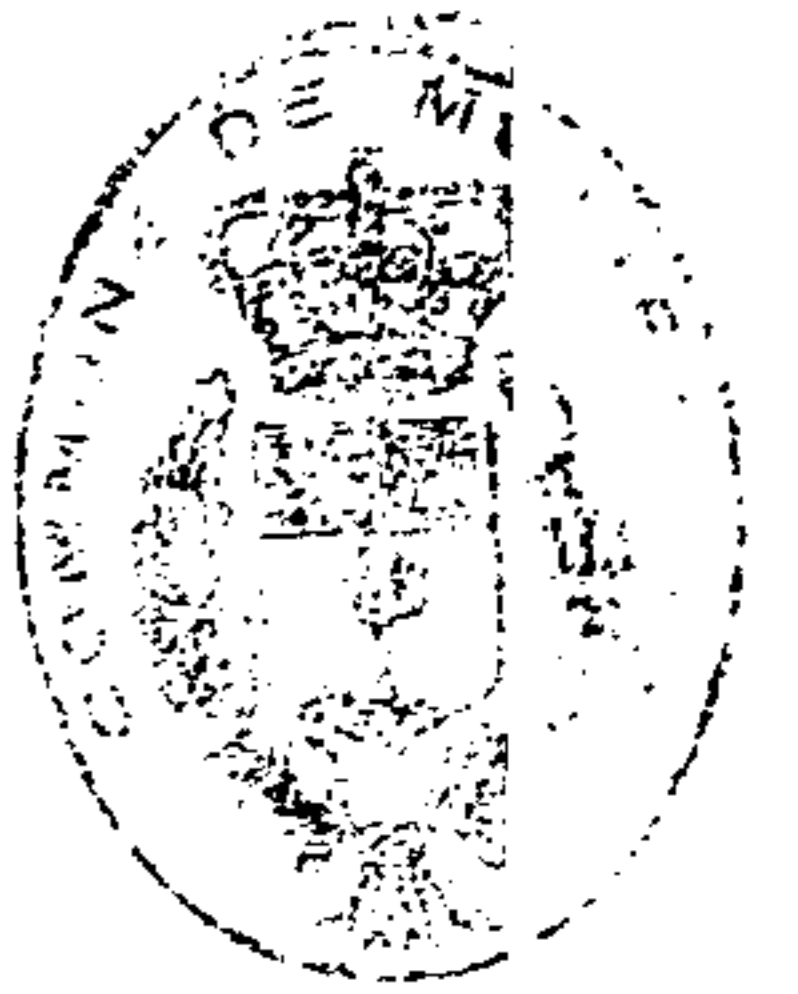
M. MAILLOT : Il faut voir si M. SALLES conservera les emplois.

M. POUSSON : Nous avons été saisis plusieurs fois du problème de France Industries

M. BARON : Il faudrait approfondir le problème avec M. SALLES.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



- M. le Maire : Le dossier devrait être transmis à la commission économique.
- M. BARON : le problème réside dans le fait de se tenir ou non à un nombre précis d'employés.
- M. IZQUIERDO : Il faudrait que la commission économique se réunisse rapidement.
- M. BARON : Si l'on fixe un autre quota d'employés, ce quota sera-t-il respecté ?
- M. le Maire : M. BARON sera chargé de réunir la commission économique.

RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE

M. le Maire expose :

Les travaux de rénovation de l'orgue de l'Eglise s'avèrent urgents, je vous propose d'inscrire 80 000 F à l'article 132, section investissement, du budget primitif 1983 et de m'autoriser à demander une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à inscrire les crédits nécessaires au B.P. 1983 et à demander la subvention auprès du Département.

LABORATOIRE D'ESTHÉTOLOGIE

M. le Maire : M. LAMOLLE a fait des investissements importants. Il y a des côtés positifs et négatifs dans les implantations d'entreprises puisque Monsieur HADROT n'a jamais réglé ce qu'il devait.

M. POUSSON : M. JEUX n'a pas créé non plus d'emplois.

M. le Maire : J'ai été favorable à l'installation du LEC.

FEUX CLIGNOTANTS

M. le Maire lit la délibération à envoyer au SDEHG, répondant à une demande d'électrification, il a fait étudier les travaux de réalisation de 6 branchements avec coffrets coupe-circuit pour l'alimentation de feux clignotants (zone 2 I avis 228).

Le montant des dépenses est estimé à 7 856 F et le Syndicat Départemental d'Electricité s'offre à réaliser les travaux moyennant un versement de 1 656 F tenant compte de la subvention du département et de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de voter une contribution de 1 656 F à ces travaux.

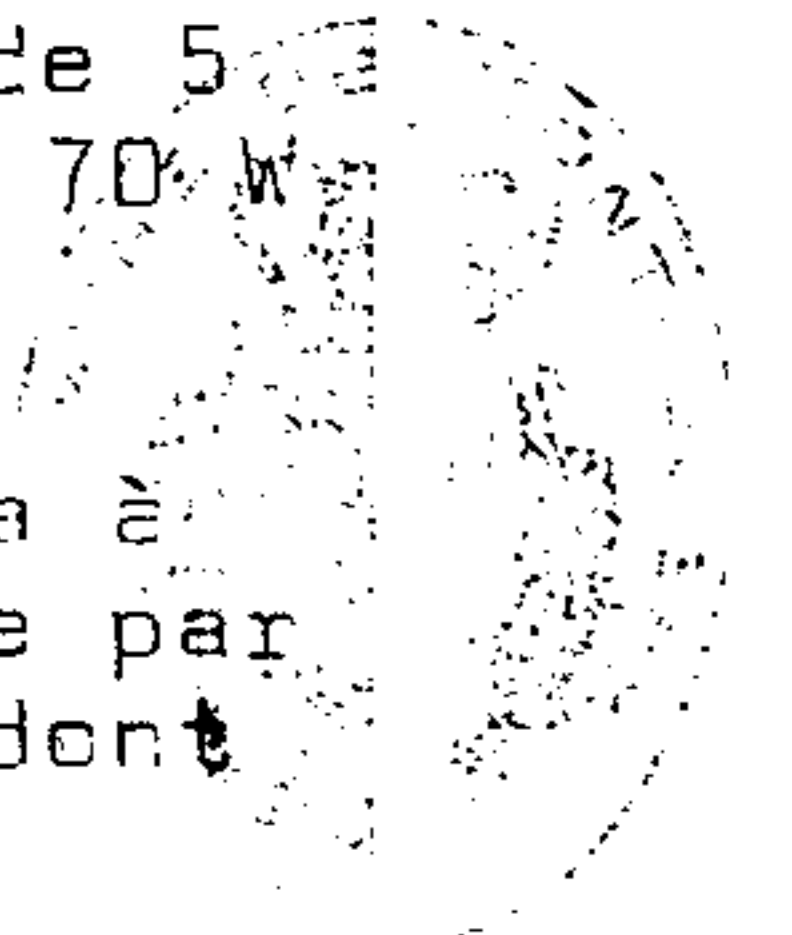
Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

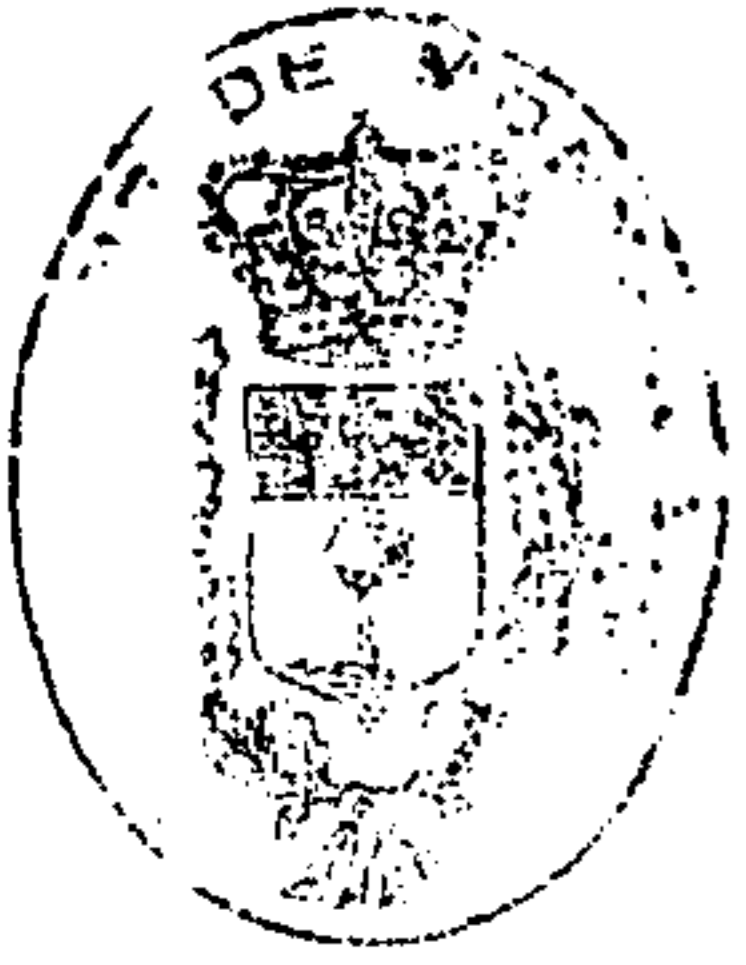
- Décide de verser au Syndicat Départemental d'Electricité la somme de 1 656 F et d'imputer la dépense à l'article 26, en prélevant en tant que besoin : sur les crédits ouverts à l'article 26 du budget supplémentaire de 1983.

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE CHEMIN DES CHAMPS ET CHEMIN DE NEOLAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait chiffrer les dépenses afférentes à la réalisation du projet suivant, à la demande de la Commune : Extension de l'éclairage public chemin des Champs et Chemin de la Métairie de Néoulat : fourniture et pose de 5 appareils d'éclairage équipés de lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W et des travaux de réseau correspondants (lot 9 G commande 78 - 390 726).

Les dépenses sont estimées à 15 500 F et la part communale se calculera à partir de ce montant par déduction de la subvention qui pourra être accordée par le Bureau du Conseil Général au Syndicat Départemental d'Electricité, mais dont le montant n'est pas connu d'avance.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil de couvrir cette part communale par voie d'emprunt mais il précise que, dans la situation créée par les mesures d'encadrement du crédit, il faudra prendre rang pour s'assurer une part suffisante sur le prochain prêt qu'il sera possible au Syndicat Départemental d'Electricité d'obtenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat Départemental d'Electricité de lui réserver une part d'emprunt au plus égale à 15 500 F dont l'annuité à la charge de la Commune sera calculée au taux en vigueur lors de la réalisation du prêt et compte tenu des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité le 7 mars 1980.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les propositions du Maire,
- DECIDE de prendre en charge les annuités découlant pour la commune de la part d'emprunt au plus égale à 15 500 F dont la réservation est demandée au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

M. ROGE : Les lampes devraient être changées par le SDEHG

M. POUSSON : Au niveau de la rapidité d'exécution il est préférable que la commune fasse ce travail.

M. le Maire : Il faudrait intervenir auprès du Syndicat pour faire réaliser cette opération.

AUGMENTATION DU SALAIRE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE

M. le Maire expose :

Jeely
Vu les décisions du Conseil Municipal du 10 janvier 1979 et du 27 Juin 1979 d'organiser des cours de musique, je vous propose d'examiner la situation des professeurs de musique souhaitant que l'heure de cours soit portée à 50 F.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide que l'heure de cours des professeurs de musique s'élèvera à 50 Francs à compter du 1er janvier 1983.

UTILISATION DES FONDS DE L'ALLOCATION DE SCOLARITE

M. le Maire expose au Conseil que la commune doit percevoir au titre de l'année scolaire 1981-1982 l'allocation forfaitaire prévue par le décret n° 65.335 du 30 avril 1965, soit une somme de 3 170 F dont l'attribution a été décidée par le Conseil Général le 10 février 1982.

Après échange de vues le Conseil Municipal décide d'employer les fonds aux dépenses ci-après conformément aux dispositions réglementaires.
Travaux scolaires : remboursement des emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire.

EMBAUCHE D'UN EMPLOYE AU PLAN D'EAU DE MONTREJEAU

M. le Maire expose :

La nécessité d'assurer le gardiennage du plan d'eau ainsi que l'organisation de la pêche et la location des pédalos impose à la Municipalité d'engager un employé à compter du mois de février 1983.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'embaucher M. MORALES Denis qui sera chargé de l'entretien et du gardiennage au plan d'eau de Montréjeau.

Monsieur MORALES sera payé sur les crédits ouverts au chapitre 61 eu B.P. 1983.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire : Je vous informe que M. BAROUSSE Germain remplacera comme ouvrier d'entretien M. DURRIEU Paul qui doit partir à la retraite.
M. SOULAS Serge assurera le gardiennage des bâtiments publics.

M. SAUDUBRAY : Je souhaite qu'on engage à l'avenir des gens jeunes qui pourront faire une longue carrière à la ville.

ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES

M. le Maire expose :

La benne à ordures assurant la collecte journalière des ordures de la ville n'est plus en état d'assurer correctement cette tâche et il s'avère urgent de prévoir son remplacement par un véhicule neuf.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition d'une benne à ordures dont les crédits ont été inscrits au budget supplémentaire 1982,

Donne tout pouvoir au Maire pour conclure les marchés négociés et demander les emprunts et subventions correspondants.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE LA BIGORRE

M. le Maire expose :

Il s'avère nécessaire de prolonger les réseaux d'eau et d'assainissement Avenue de la Bigorre car actuellement ces derniers sont mal adaptés ou inexistantes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 1983 du Service des Eaux, soit la somme de 800 000 Francs.
- DONNE tout pouvoir au Maire pour charger le Cabinet DUMONS de réaliser un dossier d'étude.
- AUTORISE le Maire à demander les subventions et les emprunts nécessaires et à passer les marchés avec les entreprises.

TRAVAUX DE REFECTION DES FACADES, CHENEAUX ET PEINTURES DES BATIMENTS DU C.E.S.

M. le Maire expose :

Les crédits nécessaires à l'opération de réfection des bâtiments du C.E.S. ont été inscrits au B.P. 1982.

La Préfecture nous a fait savoir que la subvention attribuée serait de l'ordre de 139 527,50 F et le dernier devis qui nous a été communiqué s'élève à 329 869,91 F.

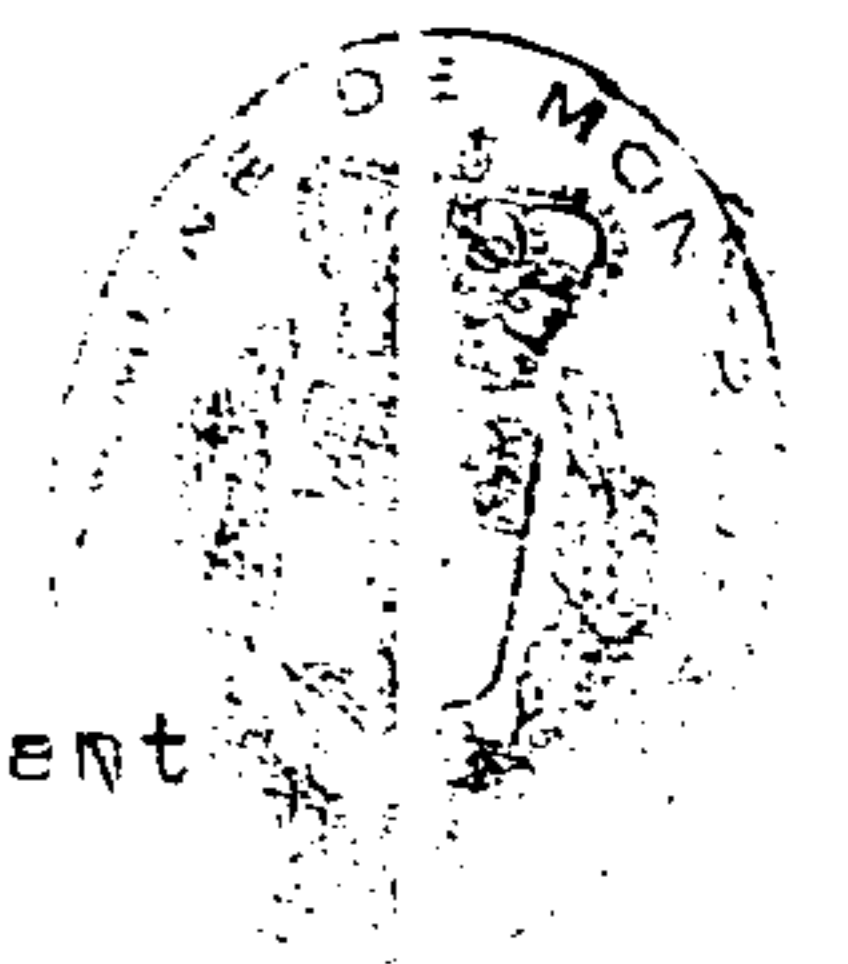
Il s'avère donc nécessaire d'établir le financement définitif de l'opération et de charger M. GENIBEL, architecte, du lancement des marchés négociés.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'inscrire 110 000 F complémentaires au B.P. 1983 qui seront financés par emprunt.
- de désigner M. GENIBEL comme architecte pour s'occuper du dossier concernant la réfection des bâtiments du C.E.S.
- d'autoriser M. le Maire à demander les emprunts et les subventions nécessaires et passer les marchés négociés avec les diverses entreprises.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PARTICIPATION A DES CHARGES INTERCOMMUNALES

M. le Maire confirme au Conseil l'inscription de la Commune au programme départemental pour un montant de 66 156 F, financé sur le produit d'un prêt de 15 ans à 17 % consenti au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

Il souligne que la couverture de cette annuité pourra être assurée à concurrence de 12 425,55 F, par le jeu de la subvention du Département en annuités et qu'en application des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, la participation communale serait limitée à 3 106,38 F par an.

M. le Maire propose au Conseil de garantir au Syndicat pendant 15 ans une participation couvrant l'annuité de 12 425,55 F le versement réel étant limité par le jeu de la subvention du Conseil Général escomptée au taux de 50 % en annuités, le Syndicat Départemental d'Electricité prenant en charge la moitié de l'annuité restante.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions du Maire
- Décide de verser tous les ans pendant 15 ans et à partir de 1983 une somme limitée à 3 106,38 F en cas de subvention du Conseil Général au taux de 50 % et par application des décisions prises par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité le 7.3.1980.

ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS ET FRAIS DE POURSUITE RELATIFS AU BUDGET DU SERVICE DES EAUX.

M. le Maire expose :

recev
Il n'a pas été possible à M. le Receveur Municipal d'encaisser pendant les années 1981 et 1982 la somme de 4 954,26 F due par certains contribuables de la commune au titre des redevances d'eau.

M. le Receveur demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de ces redevances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'admission en non valeur des produits concernés et décide d'inscrire au compte 828 du budget primitif 1983 du service des eaux la somme de 4 954,26 F.

QUESTIONS DIVERSES

M. COVA : Je voudrais savoir si une esquisse du camping a été demandée à M. LAPASSET.


M. POUSSON : Cette esquisse a été réalisée sans convention et à ses frais.

M. le Maire : Je voudrais faire travailler des personnes de l'arrondissement. J'ai demandé à M. GENIBEL de lancer le dossier pour les travaux de réfection des façades du C.E.S. et de voir le problème de l'étanchéité de la grande halle.

M. ROGÉ : J'ai demandé à une entreprise d'établir un devis pour l'installation d'une machine à jetons au gymnase.

Le Conseil Municipal est favorable à cette installation et le Maire précise que la commission des Sports et des Sociétés s'occupera du problème du fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zéro heure quinze.



recev
Dau *Bonnel* *Boubert* *Quintès* *Barbier* *Genibel* *Rogé*